Autres opérations

Décisions prises par des assemblées d'obligataires et homologation de résolutions

Procès-Verbal d'assemblée générale extraordinaire des associés
SCI de THAU

SCI de THAU Au capital de : 3049 € (trois mille quarante-neuf euros)
Dont le siège social se situe : 12 Impasse Clement Ader 34110 Frontignan
Inscrite au RCS de SETE sous le Numéro. 320 316 771
TVA intracommunautaire FR 3732031677100023

Procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire en date du 28/07/2020 à Frontignan.

L'assemblée est présidée par Guy Routier, et est convoquée conformément aux dispositions inscrites dans les statuts de la société. L'assemblée donne acte de cette déclaration et reconnait la validité de la convocation.

Associés présents

Sont présents, et ont signé la feuille de présence annexée au présent procès-verbal :

Routier Guy	Détenant 100 parts en Usufruit
Routier Henriette	Détenant 100 parts en Usufruit
Routier Eric	Détenant 100 parts en nue propriété
Routier Serge	Détenant 100 parts en nue propriété

Cet ensemble représentant la proportion requise par les statuts de la société, l'assemblée est ainsi habilité à prendre toutes les décisions extraordinaire.

Documents soumis à l'assemblée

Les documents et rapports suivants ont été soumis à l'assemblée lors de la convocation et sont mis à sa disposition pour l'assemblée générale.

Lettre de démission du Gérant Statutaire
Procuration

Lecture du rapport spécial du Gérant

Lecture des données du rapport du Gérant.
L'assemblée prend acte de ce rapport et en approuve les termes.

Ordre du jour

Plus personnes ne demandant la parole, sont mises aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.
L'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination du nouveau Gérant
- Changement de siège social

HR ER GR SR

Résolution 1 - Nomination du nouveau Gérant

L'assemblée générale extraordinaire a décidé de procéder à la nomination du Gérant.
Est nommé à l'unanimité en cette qualité :
Routier Serge, demeurant à l'adresse suivante : 6 rue Boileau 34110 Frontignan

Résolution 2 - changement de siège social

Il est décidé de procéder au transfert du siège social de la société.
Ainsi le siège social de la société est transféré à l'adresse suivante :

6 Rue Boileau 34110 Frontignan

Par conséquent l'article des statuts portant sur le siège social est modifié comme suit :
le siège social de l'activité est situé 6 Rue Boileau 34110 frontignan

L'assemblée générale extraordinaire confère tout pouvoir au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal afin d'accomplir toutes les formalités consécutives aux décisions prises

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne prenant la parole, il est décidé de lever la séance.
De tout ceci, il est dressé le présent procès-verbal pour servir et faire valoir ce que de droit.

Fait à FRONTIGNAN, Le 28 juillet 2020 en QUATRE exemplaires

Signatures :



GR HR ER SR

Proces verbal assemblée générale extraordinaire du 28/07/20209